

## Compte rendu de séance Séance du 6 Mars 2020

L' an 2020 et le 6 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie, salle du Conseil sous la présidence de

HENRY Pierre Maire

**Présents** : M. HENRY Pierre, Maire, Mmes : AZAMBOURG Patricia, LABBÉ Marie-Laure, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, MM : BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE DREUZY Philippe, GARRIDO Francis, PERRUICHE Jean-Marc

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : LAMBERT Laurent à Mme AZAMBOURG Patricia, MÉNAGER Jean-Philippe à M. PERRUICHE Jean-Marc

Absent(s) : Mmes : BERRUÉ Laure, RECOLÉ Catherine

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 27/02/2020

**Date d'affichage** :

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : LENTI Sandra

La séance débute avec l'approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 février 2020

### **Au cours de la séance le Conseil Municipal :**

VOTE à l'unanimité les comptes administratifs 2019 pour les budgets communal, du service de l'eau et du service de l'assainissement ;

VOTE à l'unanimité l'affectation de résultat de l'exercice 2019 des budgets communal, du service de l'eau et du service de l'assainissement ;

Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions des trois taxes locales pour l'année 2020 soit :

- Taxe d'habitation 14,42 %
- Taxe foncière bâti 18,02 %
- Taxe foncière non bâti 69,69 %

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de la Commune

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de l'Eau

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2020 de l'Assainissement

VOTE à l'unanimité d'attribuer les subventions aux associations sous conditions de présentation du bilan de l'année précédente.

### **Questions diverses** :

L'épicerie du village "Chez FANNY" est ouverte depuis le 5 mars 2020

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 13/03/2020

Le Maire  
Pierre HENRY

